



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
RESTREINTE

ECE/CEP/18
8 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
(17 janvier 1996)

1. La session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement s'est tenue à Genève, le 17 janvier 1996.
2. Y ont participé des délégations des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Les représentants de la Communauté européenne (CE) ont assisté à la session.
4. Des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/EURO), de l'Organisation mondiale du commerce, du Conseil de l'Europe, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) y ont également assisté.
5. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient représentées : Environmental NGOs Coalition, Amis de la Terre, Conseil international du droit de l'environnement (CIDE), Centre régional pour l'environnement et Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN).
6. La session extraordinaire a été présidée par M. I. TOKES (Hongrie).

7. Au début de la session extraordinaire, le Président a rendu compte de la réunion du Bureau du Comité qui s'était tenue à Genève le 15 janvier 1996. Le rapport de la réunion du Bureau a été distribué aux délégations. Le Bureau avait décidé de tenir sa session suivante le 4 mars 1996.

8. Le Président a rendu compte également de l'atelier sur l'étude pilote relative à la performance environnementale de la Bulgarie et de la Réunion spéciale sur l'étude pilote de la CEE relative à la performance environnementale de l'Estonie, qui s'étaient tenus à Genève les 15 et 16 janvier 1996, respectivement.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. L'ordre du jour publié sous la cote ECE/CEP/17 a été adopté.

II. APERÇU ET EVALUATION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE SOFIA EN PARTICULIER DE LA DECLARATION MINISTERIELLE

10. A propos des notes explicatives accompagnant le projet d'ordre du jour (ECE/CEP/17), le Président a rappelé les dispositions de la Déclaration ministérielle adoptée à la Conférence sur le thème "Un environnement pour l'Europe" à Sofia (Bulgarie) le 25 octobre 1995, qui se rapportaient aux travaux du Comité. En outre il a informé le Comité de la parution de la publication de la CEE "Environment for Europe; Some key documents", qui était disponible dans la salle de réunion.

11. La représentante de la Bulgarie a distribué le projet de table des matières des actes de la Conférence de Sofia. Elle a annoncé que ceux-ci seraient publiés et distribués à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 1996.

12. Le Président a présenté la proposition du Bureau concernant l'élaboration d'un projet de décision sur le suivi de la Conférence de Sofia qui serait soumis pour examen et, éventuellement, adoption à la Commission économique pour l'Europe à sa cinquante et unième session, en avril 1996.

13. Le Comité :

a) A pris note des résultats de la Conférence ministérielle de Sofia qui concernaient ses activités et a décidé d'en tenir compte lors de l'examen des divers points de l'ordre du jour;

b) A décidé d'avoir un débat général sur son rôle stratégique à sa troisième session, en mai, sur la base d'une note d'information qui serait établie par le Bureau;

c) A décidé d'étudier les éléments susceptibles de figurer dans une décision de la Commission économique pour l'Europe sur le suivi de la Conférence de Sofia au titre de l'alinéa d) du point 3 de l'ordre du jour en tenant compte des décisions qui seraient prises sur les autres points.

III. QUESTIONS DECOULANT DE LA CONFERENCE DE SOFIA ET APPELANT DES DECISIONS DE LA PART DU COMITE

A. Programme écologique pour l'Europe (PEE)

14. Le Président a présenté le document CEP/R.11 et la note établie par le secrétariat sur l'élaboration d'une stratégie européenne en matière d'économies d'énergie. Il a indiqué que le Bureau avait reconnu que l'application du Programme et des autres décisions de la Conférence de Sofia imposerait une charge de travail considérable et avait noté qu'il était nécessaire d'examiner de plus près les éléments du Programme en vue de fixer des priorités ainsi que d'instaurer une coopération au sein de la CEE, notamment avec les autres organes subsidiaires principaux, et avec d'autres organisations internationales. Les membres du Bureau étaient convenus qu'il faudrait peut-être sélectionner deux ou trois questions prioritaires et les approfondir.

15. Le représentant de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a informé le Comité de ce que l'Agence comptait faire pour donner suite à la Déclaration ministérielle de Sofia et, plus précisément, aux recommandations formulées dans le PEE. Les activités que l'AEE entreprendrait en application des recommandations la concernant s'inscriraient dans le cadre de ses programmes ordinaires.

16. Les représentants de la Commission des Communautés européennes et du Centre régional pour l'environnement de Budapest ont rendu compte de l'état d'avancement des préparatifs entrepris en vue de la création de nouveaux centres régionaux pour l'environnement dans les Etats nouvellement indépendants, sur la base d'études réalisées dans la République de Moldova, dans la Fédération de Russie et en Ukraine. Les nouveaux centres dont les activités seraient centrées sur la sensibilisation aux problèmes environnementaux et au renforcement des capacités dans ce domaine s'emploieraient à promouvoir la participation du public et la coopération entre les différentes parties prenantes. Une réunion technique s'était tenue à Bruxelles (Belgique) en décembre 1995. Quelques pays d'Europe centrale et orientale intéressés ont fait savoir qu'ils regrettaient de ne pas avoir été invités à cette réunion.

17. A propos de la Déclaration sur l'action pour l'environnement et la santé en Europe adoptée à Helsinki en 1994, le représentant de l'OMS/EURO a souligné qu'il était important de tenir dûment compte des problèmes environnementaux liés à la santé pour évaluer le PEE. Il a également indiqué que l'OMS/EURO était désireux de participer activement au processus "Un environnement pour l'Europe" et aux préparatifs de la prochaine conférence.

18. Le représentant de la Suisse a signalé que son gouvernement organiserait à Genève, les 5 et 6 mars 1996, une réunion intergouvernementale ouverte à tous en vue de constituer l'Equipe spéciale de la Stratégie paneuropéenne pour la préservation de la diversité biologique et paysagère sous les auspices du Conseil de l'Europe et du PNUE et en collaboration avec l'OCDE et l'UICN.

19. Le représentant de la Suède a rendu compte des faits nouveaux concernant les activités militaires et l'environnement. Depuis la Conférence de Sofia, le Département de la défense des Etats-Unis et le Ministère de la défense de la Suède avaient entrepris un projet commun visant à formuler des directives au sujet des problèmes environnementaux imputables aux installations militaires. De plus en plus d'informations seraient fournies au Comité en mai.

20. A la lumière du débat, le Comité a décidé :

a) De prendre note de la documentation soumise et des informations présentées;

b) D'inviter les délégations à communiquer par écrit au secrétariat avant la fin du mois de janvier leurs autres propositions et vues concernant les mesures prioritaires que le Comité pourrait prendre au sujet du Programme écologique pour l'Europe;

c) D'inviter le Bureau à entreprendre, avec le concours du secrétariat et en collaboration avec les organisations/institutions concernées, une analyse plus poussée des recommandations du PEE en tenant compte des vues exprimées et des informations présentées à la session en cours ainsi que des vues et informations communiquées par écrit et l'élaboration de propositions concrètes qu'il examinerait plus avant conjointement avec le programme de travail, à sa troisième session.

B. Participation du public

21. Eu égard aux décisions prises à la Conférence de Sofia au sujet de ses travaux, le Comité a débattu de l'élaboration d'une convention sur la participation du public.

22. Le Comité a décidé de créer un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet de convention concernant l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement.

23. Le Président a présenté le projet de mandat du Groupe de travail spécial, proposé par le Bureau. Le Comité a approuvé le mandat tel qu'il avait été modifié étant entendu qu'il pourrait, si nécessaire, donner de nouvelles instructions au Groupe de travail à mesure du déroulement de ses travaux et a décidé d'en reproduire le texte en annexe au présent rapport (annexe I). Le Comité a décidé que le Groupe de travail spécial devrait se réunir aussitôt que possible et élire son président. Le Comité a également demandé au secrétariat de commencer immédiatement les préparatifs de cette réunion.

24. Le Comité a décidé d'envisager, à sa troisième session, la création d'un groupe de rapporteurs chargé d'établir un questionnaire pour faire le point de l'application des Directives de la CEE pour l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement (ECE/CEP/24), comme cela avait été demandé à la Conférence de Sofia.

C. Dispositions relatives à l'organisation de la prochaine conférence ministérielle sur le thème "Un environnement pour l'Europe"

25. Le Comité a décidé de créer un groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe" afin de préparer la quatrième conférence ministérielle qui se tiendrait au Danemark en 1998 ainsi qu'un comité exécutif chargé d'élaborer le programme de travail de cet organe.

26. Le Président a présenté le projet de mandat du Groupe de travail préparatoire spécial proposé par le Bureau. Le Comité a approuvé le mandat tel qu'il avait été modifié et a décidé d'en reproduire le texte en annexe au présent rapport (annexe II).

27. M. Leo BJORNSKOV (Danemark) a été élu président et M. Vladislav BIZEK (République tchèque) vice-président du Groupe de travail préparatoire spécial. En outre, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Fédération de Russie, la République tchèque et le Royaume-Uni ont été invités à désigner un haut fonctionnaire pour siéger au comité exécutif. Le comité exécutif serait présidé par un représentant du Danemark.

28. M. BJORNSKOV a annoncé que le Comité serait tenu dûment informé des préparatifs de la Conférence de 1998.

D. Autres questions

29. Le Comité a adopté la version modifiée de la proposition du Bureau concernant le projet de décision de la Commission économique pour l'Europe sur la troisième conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe", dont le texte est reproduit plus loin à l'annexe III. En ce qui concerne l'élaboration de la stratégie européenne en matière d'économies d'énergie prévue au paragraphe 6 du projet de décision, le Comité a décidé de placer ce paragraphe entre crochets car certaines délégations n'étaient pas prêtes, à ce stade, à approuver la proposition.

IV. QUESTIONS DIVERSES

30. Le Comité n'a pas eu le temps d'examiner le rapport du secrétariat sur les résultats des travaux du Comité qui avaient un rapport direct avec le développement durable des établissements humains (CEP/R.12) ni la note du secrétariat intitulée "Le droit international de l'environnement : rôle du Comité des politiques de l'environnement" (CEP/R.13), comme il était prévu dans l'ordre du jour.

Annexe I

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL CHARGE D'ELABORER UN PROJET
DE CONVENTION CONCERNANT L'ACCES A L'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT
ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC A LA PRISE DE DECISIONS
EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

A la session extraordinaire qu'il a tenue le 17 janvier 1996, le Comité des politiques de l'environnement a confié le mandat suivant au Groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet de convention concernant l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement (ECE/CEP/18, par. 23 et annexe I) :

- "1. En application des dispositions pertinentes de la Déclaration ministérielle adoptée à la Conférence ministérielle sur le thème 'Un environnement pour l'Europe', qui s'est tenue à Sofia (Bulgarie) du 23 au 25 octobre 1995, et eu égard aux décisions adoptées à ce sujet par la Commission économique pour l'Europe, le Comité des politiques de l'environnement a décidé de créer un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet de convention concernant l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement, compte tenu des Directives de la CEE applicables en la matière et des dispositions pertinentes des conventions établies récemment par la CEE et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
2. Le Comité invite les gouvernements de tous les Etats membres de la CEE et la Communauté européenne à participer activement à l'élaboration de ce projet de convention. Les organisations non gouvernementales (ONG), en particulier celles qui collaborent au processus 'Un environnement pour l'Europe', seront invitées, s'il y a lieu, à s'associer à cet effort. Pour la participation des grands groupes, on suivra la démarche adoptée lors des préparatifs de la Conférence de Sofia.
3. Le Groupe de travail rédigera des dispositions visant à établir des méthodes et outils à la fois simples et pratiques, en évitant les chevauchements avec d'autres instruments juridiques internationaux.
4. Les négociations sur le projet de convention débiteront sans retard, de façon que le texte définitif puisse, dans toute la mesure possible, être arrêté par le Comité des politiques de l'environnement avant la Conférence de 1998 sur le thème 'Un environnement pour l'Europe' (Danemark) et être ouvert à la signature des ministres pendant cette conférence.
5. Le Groupe de travail, en consultation avec le secrétariat, prendra toutes les dispositions pratiques requises au sujet des questions jugées importantes pour l'élaboration de la convention. Il se réunira aussi souvent que nécessaire et fera rapport aux sessions du Comité des politiques de l'environnement sur l'état d'avancement de ses travaux.
6. Le Groupe de travail pourra constituer des groupes d'experts, selon que de besoin."

Annexe II

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PREPARATOIRE SPECIAL COMPOSE DE HAUTS FONCTIONNAIRES POUR LE PROCESSUS "UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE"

1. D'après la Déclaration adoptée par les Ministres de l'environnement des pays de la région de la CEE à Sofia, le 25 octobre 1995, le processus "Un environnement pour l'Europe" demeure un cadre politique essentiel pour coopérer à la protection de l'environnement en Europe. A Sofia, les Ministres ont demandé la mise en place, aux fins de la poursuite du processus "Un environnement pour l'Europe", d'une structure rationnelle et efficace par rapport à son coût qui privilégierait des actions concrètes. Les Ministres ont également reconnu le rôle important joué par la CEE dans la supervision du processus en collaboration étroite avec les institutions et organisations compétentes.
2. Pour préparer la prochaine conférence ministérielle qui se tiendra au Danemark en mai 1998, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE a créé, comme convenu à Sofia, un Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe" et un Comité exécutif qui constituera le Bureau de ce groupe de travail.
3. Le Groupe de travail tiendra sa première réunion au printemps 1997, à l'occasion de la quatrième session du Comité des politiques de l'environnement. Par la suite, le Groupe de travail se réunira aussi souvent qu'il le faudra et tiendra le Comité des politiques de l'environnement informé de l'état d'avancement de ses travaux.
4. Le Groupe de travail est chargé des travaux de fond à effectuer en vue de la Conférence ministérielle de 1998 et fera office, pendant la phase préparatoire, de centre de coordination pour la poursuite du processus "Un environnement pour l'Europe". Le Groupe de travail examinera les travaux entrepris pour donner effet aux recommandations et aux décisions de la Conférence de Sofia. A sa première session, le comité exécutif lui proposera un programme de travail, y compris un calendrier pour son exécution.
5. Vu l'important travail de fond à effectuer, il collaborera étroitement avec l'Equipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale, le Comité de préparation des projets (CPP) et l'Agence européenne pour l'environnement. Il collaborera aussi avec le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés européennes, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Equipe spéciale de la Stratégie paneuropéenne pour la préservation de la diversité biologique et paysagère, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/EURO) et les autres organisations et institutions internationales, organisations non gouvernementales internationales et organisations du secteur privé susceptibles de participer aux préparatifs de la Conférence ministérielle de 1998.

6. Le Groupe de travail soumettra les documents qui auront été établis sous ses auspices ou en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales, y compris le projet de déclaration ministérielle, à la Conférence ministérielle de 1998, qui se tiendra au Danemark, pour examen et, éventuellement, adoption. Il tiendra le Comité des politiques de l'environnement informé de l'élaboration de cette documentation.

7. Le Groupe de travail peut, si nécessaire, constituer des groupes d'experts pour examiner des questions particulières.

8. Le secrétariat de la CEE fournira au Groupe de travail l'appui et les services de conférence nécessaires conformément aux règles et pratiques de la CEE.

Annexe III

PROJET DE DECISION SOUMIS A LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR
L'EUROPE A SA CINQUANTE ET UNIEME SESSION

TROISIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE THEME
"UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE"

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant sa décision G (50) sur la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable,

Réaffirmant que la coopération dans le domaine de l'environnement est une activité prioritaire de la CEE,

Se félicitant des résultats de la troisième Conférence ministérielle sur le thème "Un environnement pour l'Europe" qui s'est tenue à Sofia (Bulgarie) du 23 au 25 octobre 1995,

Notant avec satisfaction le fait que la Conférence a reconnu le rôle important joué par la CEE dans la supervision du processus "Un environnement pour l'Europe" en collaboration étroite avec les institutions compétentes et les tâches que les Ministres présents à Sofia ont confiées au Comité des politiques de l'environnement à cet égard,

1. Se déclare satisfaite des mesures prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa session extraordinaire, le 17 janvier 1996, pour donner effet aux décisions de la Conférence ministérielle de Sofia sur la participation du public et l'organisation de la prochaine conférence;

2. Approuve la création du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires pour préparer la Conférence ministérielle sur le thème "Un environnement pour l'Europe" qui se tiendra au Danemark, en 1998 et la création du Groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet de convention concernant l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement;

3. Invite le Comité des politiques de l'environnement à accélérer le processus visant à étendre à l'ensemble de la région de la CEE le système d'études de performance environnementale par pays comme suite à l'appel lancé par les Ministres à Sofia;

4. Invite également le Comité des politiques de l'environnement à étudier les moyens d'assumer pleinement son rôle d'organe chargé d'élaborer des politiques et des instruments juridiques régionaux relatifs à l'environnement et de renforcer la coordination et la coopération avec les autres organisations et institutions internationales, les parlements et les grands groupes tels que les entreprises industrielles et commerciales et les organisations non gouvernementales s'occupant de l'environnement qui opèrent dans la région;

5. Invite tous ses organes subsidiaires à contribuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à l'exécution du Programme écologique pour l'Europe approuvé par la Conférence ministérielle de Sofia et invite le Secrétaire exécutif à créer à cet effet des centres de coordination dans les divisions de la CEE;

[6. Constitue un groupe de travail spécial intersectoriel et pluridisciplinaire chargé, sous les auspices du Comité de l'énergie et du Comité des politiques de l'environnement, d'établir dans les meilleurs délais un document relatif à la stratégie européenne en matière d'économies d'énergie;]

7. Prie le Secrétaire exécutif de faire en sorte de dégager des ressources suffisantes pour assurer les services nécessaires aux fins des activités entreprises sous les auspices de la CEE en application des décisions de la Conférence de Sofia;

8. Invite les Etats membres et les organisations et institutions internationales à verser des contributions en espèces et/ou en nature pour appuyer l'exécution des activités de la CEE en question;

9. Prie le Secrétaire exécutif de lui faire rapport à sa cinquante-deuxième session sur la suite donnée à la présente décision.
